

Sept raisons pour lesquelles le système électoral canadien est INJUSTE

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

Par Stephen McCulloch

Je ne suis pas un plaignard. Je sais très bien que la vie est injuste. Toutefois, notre système électoral, qui devrait assurer une représentation équitable de nos intérêts, est déséquilibré. Et il existe des solutions de rechange viables.

1. Les majorités artificielles

La plupart d'entre nous sommes conscients que, dans une élection, un parti peut remporter la majorité des sièges sans recevoir la majorité des votes exprimés. Lorsqu'une telle chose se produit, nous avons un gouvernement qui établit les politiques, fixe le programme politique et adopte des lois de manière unilatérale. Les partis de l'opposition, même s'ils se concertent, ne peuvent réunir suffisamment de votes à la Chambre pour empêcher le parti au pouvoir d'agir à sa guise. Il s'agit d'un pouvoir redoutable qui ne devrait être conféré qu'à un parti qui dispose véritablement du soutien de la majorité des électeurs canadiens. Il est injuste qu'un parti exerce un tel pouvoir sans avoir obtenu l'appui de la majorité des électeurs. Je croyais autrefois qu'une majorité artificielle était un événement rare, une anomalie. Toutefois, c'est le contraire qui s'avère exact : les vraies majorités sont très rares. Les 18 élections tenues depuis ma naissance ont donné lieu à un seul gouvernement majoritaire où le parti au pouvoir avait effectivement obtenu la majorité des votes. En 1984, les progressistes-conservateurs ont obtenu une mince majorité, soit 50,03 % des votes. Cela leur a permis de remporter presque 75 % des sièges à la Chambre des communes. Au cours de la même période, il y a eu neuf autres élections où des majorités ont été accordées dans les assemblées législatives à des partis n'ayant reçu qu'une minorité des votes. Cela est injuste.

2. Représentation régionale déformée

Aux élections fédérales de 2008, le Bloc québécois a remporté 49 sièges (un peu moins de 16 %) avec seulement un peu moins de 10 % des votes. Au cours de ces mêmes élections, les candidats du Nouveau Parti démocratique ont convaincu plus de 18 % des électeurs canadiens de voter pour eux, mais se sont retrouvés avec seulement 37 sièges (un peu plus de 12 %) au Parlement. La raison de cet exemple particulier d'injustice est que notre système électoral favorise les partis dont les appuis sont concentrés dans une région ou plusieurs régions au détriment des partis jouissant de soutiens répartis de manière égale à l'échelle du pays. Les néo-démocrates ont des candidats dans chaque circonscription du pays et obtiennent au moins 9 % des votes dans chaque province et territoire. Le Bloc québécois ne présente des candidats qu'au Québec. Il est injuste qu'un parti qui représente un point de vue nettement régional obtienne plus de sièges qu'un parti jouissant d'un large soutien national qui a, dans les faits, obtenu un plus grand nombre de votes.

3. Certains votes ont plus de poids que d'autres

Aux élections fédérales de 2015, Andrew Leslie, le candidat libéral dans le comté d'Orléans en Ontario, a remporté son siège avec 46 542 votes. Au cours de ces mêmes élections, Yvonne Jones, la candidate libérale

dans le comté de Labrador, a remporté son siège avec 8 878 votes. À la Chambre des communes, M. Leslie représente plus de 46 000 électeurs, tandis que M^{me} Jones représente moins de 9 000 électeurs. Et pourtant, les interventions de ces deux députés ont exactement le même poids dans la Chambre : chacun a un vote. Il est injuste que les votes des électeurs d'une banlieue d'Ottawa aient une valeur inférieure au cinquième de la valeur des votes des électeurs du Labrador.

4. Certains votes sont plus convoités que d'autres

Aux élections, les chefs et stratèges de chaque parti répartissent les 308 circonscriptions canadiennes en trois grandes catégories. D'un côté, il y a les circonscriptions que le parti ne peut pas remporter. Il s'agit de circonscriptions qui, par le passé, ont choisi d'autres partis et où, selon les sondages, une victoire est peu probable. De l'autre côté, il y a les circonscriptions que le parti va probablement remporter. Il s'agit de circonscriptions qui, par le passé, ont favorisé le parti et où, selon les sondages, la victoire est assurée à moins d'un événement inhabituel. Et au milieu, il y a les circonscriptions où la course est serrée. Le parti pourrait gagner ou il pourrait perdre. Ce sont les circonscriptions où les campagnes concentreront leurs efforts. Durant une campagne électorale, c'est un gaspillage d'efforts et de ressources que de chercher à obtenir plus de votes qu'il n'est nécessaire pour remporter un siège. Ainsi, s'il se trouve que vous habitez dans une de ces circonscriptions chaudement disputées, vos enjeux revêtiront une plus grande importance dans la campagne que les enjeux des électeurs malchanceux qui se trouvent dans des circonscriptions où l'issue de la course est prévisible.

5. Les gouvernements minoritaires sont instables

De mon vivant, il y a eu 10 élections fédérales ayant donné lieu à des gouvernements majoritaires et huit ayant donné lieu à des gouvernements minoritaires. Et pourtant, moins du tiers du temps, nous avons eu un gouvernement minoritaire. En moyenne, les gouvernements minoritaires ont une durée deux fois plus courte que celle des gouvernements majoritaires. La raison est inhérente au système. Les stratèges des partis savent qu'ils pourraient obtenir un gouvernement majoritaire avec l'appui de seulement 39 % des électeurs. Ainsi, si le parti au pouvoir constate que les sondages lui accordent plus de 39 % des votes, il ne craindra pas la tenue d'élections et sera plus susceptible de provoquer l'opposition et de déclencher des élections. La vérité est que les gouvernements minoritaires reflètent mieux les souhaits des électeurs canadiens. Il est rare qu'une nette majorité d'électeurs appuient un parti en particulier. Il est injuste que nous ayons des gouvernements majoritaires la plupart du temps et que, lorsque nous avons des gouvernements minoritaires, ils ne durent pas.

6. Le vote stratégique est du cynisme institutionnalisé

De nombreux Canadiens finissent par voter autrement qu'ils auraient préféré. Par exemple, dans ma circonscription, il y a des candidats de trois des grands partis. Toutefois, d'après les sondages, le candidat du parti que j'appuie se trouve au troisième rang. Les deux autres candidats se trouvent dans une course serrée. Je m'oppose fermement à l'un des deux candidats favoris et je suis plutôt tiède envers l'autre. J'ai un choix. Je pourrais voter pour le candidat que j'aime vraiment, ce qui n'aiderait aucunement son parti et augmenterait les chances que ma circonscription élise un candidat auquel je suis farouchement opposé. Ou je pourrais voter pour

le candidat envers lequel je suis tiède, afin d'empêcher l'élection du candidat que je rejette. Il est injuste que, dans notre système électoral actuel, mon choix le plus rationnel soit de voter pour le moindre de deux maux, plutôt que pour le candidat que j'appuie vraiment.

7. La plupart de nos votes ne comptent pas

Aux élections fédérales de 2015, plus de la moitié d'entre nous avons voté pour des candidats qui n'ont pas gagné. Si nous n'avions pas voté, les résultats auraient été les mêmes. Parce que nous n'avons pas voté pour le candidat qui a remporté notre circonscription, nos votes ne comptent pas dans les décisions concernant la représentation de chaque parti au Parlement. De plus, parce qu'un parti détient la majorité des sièges à la Chambre des communes, les votes de l'opposition ne peuvent avoir aucune incidence sur l'issue d'un vote législatif. Ainsi, en réalité, notre Parlement ne représente que les 26,5 % des électeurs canadiens qui ont voté pour un candidat libéral vainqueur. Après les élections fédérales de 2011, notre Parlement ne représentait que le quart des électeurs canadiens qui avaient voté pour un candidat conservateur vainqueur. Le reste d'entre nous, environ 75 % des électeurs, n'avons aucune représentation efficace. C'est injuste.

Deux changements qui ensemble régleraient les sept problèmes

1. Circonscriptions à plusieurs sièges (plurinominales)

Le Canada pourrait regrouper certaines circonscriptions électorales existantes de façon à créer des circonscriptions plurinominales. De quatre à sept circonscriptions peuvent être regroupées en une seule. Les sièges seraient répartis proportionnellement entre les partis. Certaines circonscriptions demeureraient uninominales.

Les électeurs auraient le sentiment que leurs votes influencent davantage le cours des élections. Au lieu de pouvoir voter pour un seul candidat de leur parti préféré, les électeurs pourraient choisir parmi plusieurs et sélectionner celui qui reflète le mieux leur point de vue.

Exemple 1 : Application du système plurinominal aux résultats de l'élection de 2015 à Scarborough

Appartenance politique	Votes obtenus	% des votes	Sièges – SMUT	Répartition des sièges – RP	% des sièges – RP
Libéral	143 910	54,1 %	6	3	50,0 %
Conservateur	76 286	28,7 %	-	2	33,3 %
Nouveau Parti démocratique	38 577	14,5 %	-	1	16,7 %
Parti vert	4 984	1,9 %	-		
Tous les autres	2 354	0,8 %			
Total	266 111		6		

Avec le système électoral actuel, les candidats du Parti libéral se sont vu attribuer les six sièges de la communauté de Scarborough. Toutefois, ce parti n'a reçu que 54,1 % des votes de la communauté. Si Scarborough était regroupée en une seule circonscription dotée de six sièges et si ces sièges étaient répartis de

manière proportionnelle, Scarborough aurait élu trois députés libéraux, deux conservateurs et un néo-démocrate. Au lieu d'avoir 45,9 % des électeurs de Scarborough qui se retrouvent sans représentation au Parlement, 97,3 % des électeurs de la communauté seraient représentés au Parlement.

Avantages

1. Les résultats seraient plus représentatifs des souhaits des électeurs.
2. Le fait de voter revêtirait une plus grande signification. Au lieu d'avoir un seul candidat du parti que l'électeur appuie, il pourrait choisir parmi plusieurs et, ainsi, orienter la représentation de ce parti au Parlement.
3. Les motifs de voter stratégiquement sont éliminés.
4. La façon de voter demeure essentiellement la même. L'électeur choisit tout simplement parmi les candidats celui qui le représente le mieux. Il n'y a pas de classement des candidats ou de modification apportée au bulletin de vote.
5. Il n'est pas nécessaire de réviser les limites des circonscriptions.

Inconvénients

1. Les majorités artificielles seraient encore possibles, bien que moins probables.
2. Il n'est pas logique de transformer toutes les circonscriptions actuelles en circonscriptions plurinominales. Les avantages des circonscriptions à plusieurs sièges ne se manifesteraient pas pour certains électeurs.
3. Les résultats ne seraient qu'approximativement proportionnels aux souhaits des électeurs.
4. La déformation de la représentation régionale et l'inégalité entre les régions persisteraient.

2. Répartition des votes

Chacun de nos députés élus dispose d'un vote à la Chambre des communes, peu importe le nombre d'électeurs qu'ils représentent. Pourtant, la vérité passée sous silence est que nos députés parlementaires ne représentent pas tous un nombre égal d'électeurs. Linda Duncan, l'unique députée néo-démocrate de l'Alberta représente, dans un sens bien réel, pas seulement les 24 000 électeurs qui ont voté pour elle, mais aussi les quelque 224 000 électeurs albertains qui ont choisi le Nouveau Parti démocratique. Au lieu d'attribuer arbitrairement un vote à chaque député parlementaire, il serait plus équitable de répartir tous les votes exprimés dans chaque élection générale parmi les députés élus. Lorsqu'ils voteraient sur un projet de loi, certains députés déclareraient en fait « je représente 38 831 électeurs » et d'autres diraient « je représente 28 096 électeurs ». Une des lacunes fondamentales de notre système parlementaire est que nous faisons semblant que chaque représentant élu est égal. Il devrait être évident que certains députés représentent un plus grand nombre d'électeurs. Peut-on modifier notre système électoral de façon à refléter ce fait?

Pour mettre en application cette idée, il faudrait concevoir l'élection des députés comme un processus à deux étapes. À la première étape, nous décidons quels candidats obtiennent des sièges au Parlement. À la deuxième étape, il s'agirait de répartir équitablement les votes exprimés lors de l'élection générale entre les députés élus. Dans le système actuel, cette deuxième étape est banale : chaque député obtient tout

simplement un vote. Un système plus équitable ferait en sorte que chaque député aurait, en partant, le nombre de votes qu'il a reçus personnellement lors de l'élection générale, auquel s'ajouterait une proportion équitable des votes pour son parti recueillis par ses collègues qui n'ont pas remporté de siège. Pour que la représentation des provinces soit appropriée et équitable, la répartition des votes se ferait à l'intérieur de la province avant de passer à l'échelle nationale.

Examinons le processus de répartition des votes du point de vue de l'électeur. Lorsque je vote, je veux savoir que quelqu'un dans la Chambre des communes représentera mon vote. Si le candidat pour lequel je vote remporte un siège, alors ce candidat représentera mon vote. Si le candidat pour lequel je vote ne remporte pas de siège, alors on trouvera un député convenable représentant le parti pour lequel j'ai voté pour qu'il représente mon vote. D'abord, si je me trouve dans une circonscription plurinomiale et que cette circonscription a élu un député du parti pour lequel j'ai voté, alors mon vote sera alloué à un député dans ma circonscription. Ensuite, si mon vote ne peut être alloué à un député dans ma circonscription et qu'il y a un ou plusieurs députés de mon parti élus dans ma province, mon vote sera alloué à un député de ma province. Enfin, si aucun député du parti pour lequel j'ai voté n'est élu dans ma province, mon vote sera alloué à un député à l'extérieur de ma province.

Avantages

1. Les résultats seraient plus représentatifs des souhaits des électeurs.
2. Les majorités artificielles seraient impossibles. À la Chambre des communes, chaque parti aurait exactement le nombre de votes qu'il a récoltés lors de l'élection générale. Les résultats seraient exactement proportionnels aux souhaits des électeurs.
3. La déformation de la représentation régionale et l'inégalité entre les régions seraient éliminées. Chaque province aurait à peu près le même nombre de votes à la Chambre des communes qu'elle a exprimés lors de l'élection.
4. Les motifs de voter stratégiquement sont éliminés.
5. La façon de voter demeure essentiellement la même. L'électeur choisit tout simplement parmi les candidats celui qui le représente le mieux. Il n'y a pas de classement des candidats ou de modification apportée au bulletin de vote.
6. Il n'est pas nécessaire de réviser les limites des circonscriptions.

Inconvénients

1. **Les députés ne sont pas égaux.** Certains observateurs soutiennent qu'il serait antidémocratique que certains députés disposent d'un pouvoir de vote supérieur à d'autres. Je ne suis pas d'accord. Imaginez des élections sans perdant. Chaque candidat obtient un siège au Parlement. Maintenant, avant de signaler les lacunes très évidentes d'un tel système, songez aux avantages : chaque électeur serait représenté; la Chambre des communes refléterait la plus grande diversité possible. En plus d'encombrer la Chambre des communes, ces élections imaginées comporteraient un très grand problème. Le candidat d'un parti marginal ayant récolté moins de 130 votes serait égal au candidat d'un parti majeur qui a obtenu plus de 40 000 votes. Quelle injustice! Toutefois, il serait possible de rendre ces élections sans perdant équitables si, au lieu de conférer un vote à chaque député de la Chambre, les députés se voyaient attribuer le nombre exact de votes qu'ils ont reçu à l'élection générale. Le simple fait de changer d'un système où chaque représentant est égal à un système où chacun ne l'est pas transforme ces élections hypothétiques d'inéquitables à équitables.

2. **N'a jamais été mis à l'essai.** Il n'y a aucun autre pays qui ait adopté ce système. Il n'existe pas de catalogue d'études universitaires sur la répartition des votes. Si nous mettions en œuvre cette proposition, nous serions des pionniers, créant un modèle parlementaire vraiment canadien.
3. **Inconstitutionnel.** Des gens ayant une connaissance plus approfondie de la Constitution canadienne que moi me disent que cette dernière prévoit que chaque député doit avoir un vote, pas plus, pas moins, à la Chambre des communes. Si cela s'avère exact, il faudra sans doute mettre une croix sur un système fondé sur la répartition des votes. Et pourtant, nous devrions examiner si les avantages liés à l'adoption d'un système si scrupuleusement équitable et pourtant si simple l'emporteraient sur les difficultés inhérentes à une modification constitutionnelle.

Au sujet de l'auteur

Stephen McCulloch a voté à toutes les élections fédérales et ontariennes depuis 1978. Mais à part cela, il n'a rien de particulier. Il n'a pas de diplômes universitaires pertinents, aucune expérience en journalisme, peu d'abonnés sur les médias sociaux, et aucune expérience ou ambition politiques. Les idées exposées ici sont entièrement les siennes et ne représentent personne d'autre que l'auteur.